

Agir avec l'ACAT

Pour un monde sans torture ni peine de mort

PRÉFACE

Chères et chers membres de l'ACAT,

Nous la citons, nous l'admirons, nous la critiquons, nous avons besoin d'elle : l'ONU ! Le Palais des Nations à Genève était donc une destination idéale pour l'événement pour les membres en février, dont nous parlerons à partir de la page 12.

Je dois toutefois ajouter une note en bas de page. Dans le « Bookshop » – quasi le fanshop de l'ONU –, on pouvait acheter, outre des tasses de thé et des porte-clés avec le logo de l'ONU, des sacs avec l'article 1 de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Une idée géniale, ai-je trouvé – et j'ai demandé aux vendeuses comment ces marchandises avaient été produites. Car si un cabas affirme que tous les êtres humains sont égaux, cela doit, à mon avis, s'appliquer en premier lieu aux personnes qui le produisent. Mais les employées de la boutique n'ont pas pu me dire si les sacs en coton étaient fabriqués, par exemple, dans le cadre de travail forcé ouïghour, en se référant aux chaînes d'approvisionnement longues et compliquées, et à l'exploitant externe de la boutique. De son côté, le département « Perception » de l'ONU m'a fait savoir, après une deuxième demande, qu'il n'avait pratiquement rien à voir avec le Bookshop et que je devais demander là-bas à nouveau. Bizarre, et sans appel ...

La raison pour laquelle la situation au Turkestan oriental (« Xinjiang » en chinois) doit nous préoccuper est au cœur de notre événement « Les Ouïghours racontent » du 24 mai. Un mois auparavant, Florence Ngo Hongla d'EMINED viendra en Suisse. Vous êtes cordialement invités à faire sa connaissance à Berne ou à Neuchâtel (voir les événements en p. 15) !

Ces derniers mois, nous avons déjà eu le plaisir d'accueillir plusieurs personnes dans notre bureau (p. 11), parmi lesquelles Yavuz Binbay, directeur de SOHRAM. Dans l'interview à partir de la page 8, il raconte les conséquences du tremblement de terre du 6 février pour les victimes de la guerre et de la torture vivant à Diyarbakir.

Vous trouverez aussi des informations actuelles sur les actions et appels précédents à partir de la page 3. Dans l'appel urgent de ce mois (p. 2), nous faisons écho à l'action du Vendredi saint et abordons l'instrumentalisation de la peine de mort par et dans un autre pays : le Myanmar.

Je vous souhaite une bonne lecture.



Katleen De Beukeleer

Katleen De Beukeleer
 responsable communication & campagnes

TABLE DES MATIÈRES

Appel urgent	2
Suivi de nos actions.....	3
Interventions du Secrétariat	7
Soutien direct	
<i>Interview avec Yavuz Binbay</i>	8
Mouvement international des ACAT	
<i>Visite de l'ACAT-Allemagne</i>	11
<i>Visite de l'ACAT-Bénin</i>	11
Vie associative	
<i>Visite de l'ONU à Genève</i>	12
<i>Adieu, cher Laurent</i>	14
<i>Événement : « Les Ouïghours racontent »</i>	15
<i>Événement : EMINED</i>	15
<i>Ouvrage conseillé</i>	15
<i>Groupe WhatsApp de l'ACAT</i>	16
Prière	16
Impressum	16

MYANMAR

Réintroduction de la peine de mort après 35 ans

Après 35 ans d'observation d'un moratoire sur les exécutions, le Myanmar applique à nouveau la peine de mort. La junte militaire instrumentalise cette peine cruelle et inhumaine pour faire taire les opposants.



Manifestation au Myanmar contre le coup d'État militaire, février 2021

En juillet 2022, l'armée a procédé à quatre exécutions d'opposants politiques, une première depuis 1988. Jusqu'alors, le pays était considéré comme abolitionniste de fait.

En novembre 2020, la Ligue nationale pour la démocratie (LND), le parti à la tête du Myanmar depuis 2015, remportait les élections législatives. La junte militaire birmane, contestant ce résultat, a mené un coup d'État le 1^{er} février 2021 pour s'emparer du pouvoir. La peine de mort fait depuis partie de tout un arsenal de mesures de répression utilisé par le gouvernement insurrectionnel. Depuis le coup d'État, l'organisation non gouvernementale locale AAPP (Assistance Association for Political Prisoners) estime que la junte a arrêté 20 750 personnes pour des motifs politiques – dont 16 884 étaient toujours détenues au 21 mars 2023 – et qu'elle a tué 3148 personnes lors de répressions de mouvements pro-démocratie. En outre, elle faisait état

de 150 condamnations à mort et de 108 personnes actuellement dans les couloirs de la mort à la même date.

Fin janvier 2023, le Haut-commissaire aux droits humains de l'ONU a lui aussi dressé un bilan accablant de deux années de répression au Myanmar. Outre la reprise des exécutions, il fait état de villages bombardés, cliniques, écoles, lieux de culte incendiés et 1,2 million de personnes déplacées. Nombreuses sont les exactions recensées : tueries de masse, arrestations et détentions arbitraires, pratique de la torture, recours aux violences sexuelles et persécution des membres de la minorité rohingya.

Le Myanmar n'a pas signé le Pacte international sur les droits civils et politiques (PIDCP), ni le Deuxième protocole facultatif s'y rapportant, lequel vise spécifiquement à abolir la peine de mort. Il n'a pas non plus signé la Convention contre la torture. Toutefois, le 15 décembre 2022, à contre-courant de cette absence d'engagement, le Myanmar a voté pour la première fois en faveur d'un moratoire sur la peine de mort, alors qu'il s'était précédemment abstenu. Une prise de position à considérer avec prudence, en ce qu'elle pourrait n'être que l'expression d'une manœuvre diplomatique ou politique. • EC

SOURCES : ACAT-Luxembourg, Assistance Association for Political Prisoners, Haut-commissariat des Nations unies aux droits humains



Dans la lettre d'intervention, nous enjoignons le Président en exercice Myint Swe et la junte militaire du Myanmar de cesser immédiatement les exécutions et de restaurer le moratoire sur la peine de mort ; d'ordonner la libération immédiate des personnes détenues au motif qu'elles ont exprimé pacifiquement leur opinion ; de mettre un terme à l'état d'urgence prolongé de 6 mois à compter du 1^{er} février 2023 ; et de garantir un accès libre au Myanmar pour les organisations humanitaires.

Lettre au Président en exercice du Myanmar (via l'Ambassade du Myanmar en Suisse)

H.E. Myint Swe
Acting President of Myanmar
c/o Embassy of Myanmar in Switzerland
Avenue Blanc 47
1202 Geneva

Port : 1.10 fr. (courrier A)

E-mail : mission@myanmargeneva.org

Copie au Secrétaire général de l'ASEAN

H.E. Dr. Kao Kim Hourn
Secretary-General
Association of Southeast Asian Nations (ASEAN)
70A, Jalan Sisingamangaraja
12110 Jakarta
Indonesia

Port : 2.30 fr.

E-mail : public@asean.org

Délai d'intervention :
27 avril 2023.
Merci beaucoup !

Suivi de nos actions

Bonne nouvelle

GABON – Lettre de remerciements de Bertrand Zibi Abeghe

L'opposant gabonais Bertrand Zibi Abeghe a été libéré le 13 septembre 2022, après avoir purgé sa peine de six ans de prison. La libération a eu lieu de nuit, pour éviter un attroupement de ses soutiens devant la prison centrale de Libreville.

Le 13 décembre 2022, Bertrand Zibi Abeghe a été accueilli au siège de l'ACAT-France. Il a indiqué réfléchir à déposer plainte à l'étranger pour les violences subies en détention. S'il le fait, l'ACAT-France l'accompagnera.

En 2016, cet ancien député avait démissionné publiquement du parti au pouvoir. Puis, dans la nuit même où la victoire controversée du président Ali Bongo a été proclamée, Bertrand s'est fait arrêter. En 2019, il a été condamné à six ans de prison ferme. Deux ans plus tard, cette peine a été confirmée en appel. Bertrand a alors voulu faire recours, mais s'est finalement rétracté. Comme la justice gabonaise agissait aux ordres du pouvoir exécutif, il a estimé

qu'un pourvoi en cassation aurait pu déboucher sur une condamnation encore plus lourde.

Bertrand a longtemps été incarcéré dans des quartiers disciplinaires au régime très dur et a subi des violences.

Bertrand Zibi Abeghe était l'une des personnes présentées lors de la Nuit

des Veilleurs 2020. Au cours de cette campagne mondiale, il avait reçu des milliers de courriers de soutien. **Maintenant, il remercie personnellement les membres de l'ACAT-Suisse pour leur soutien pendant sa détention :**



Bertrand Zibi Abeghe en visite à l'ACAT-France

Paris, le 17 février 2023 • **Lettre de remerciements à l'ACAT-Suisse**

Chers amis,

Je viens par la présente lettre vous remercier officiellement et chaleureusement pour tout le soutien, toute l'humanité et toute la chaleur avec lesquelles vous m'avez soutenu pendant ma longue détention arbitraire. En effet, ayant été injustement condamné pour des raisons politiques au Gabon en 2016, j'ai été sauvagement torturé à plusieurs reprises. Je ne dois ma vie qu'à Dieu et à toutes les bonnes volontés, notamment l'ACAT-Suisse qui a plaidé et porté ma voix à travers ses actions humanitaires.

Au nom de ma famille et en mon nom propre, je viens par la présente lettre vous dire un grand merci.

Pour paraphraser le plus célèbre des détenus politiques de la planète, Nelson MANDELA, que j'ai eu la chance et le plaisir immense de rencontrer (cf. photo), « le pardon guérit l'âme et désarme les cœurs ». Fort de cet enseignement, j'ai pardonné à tous les bourreaux.



Tout en vous souhaitant plein de courage, de sagesse et de compassion envers la misère humaine, je vous exhorte à continuer à plaider pour la cause de tous les prisonniers politiques à travers le monde et en particulier celle de Jean-Rémy YAMA et de tous les autres prisonniers politiques au GABON.

Que notre Seigneur Jésus Christ veille éternellement sur chacun d'entre vous et chacune de vos familles respectives.

Bertrand ZIBI ABEGHE

Signez l'appel à mobilisation de l'ACAT-France pour l'opposant gabonais Jean-Rémy Yama : bit.ly/appel-urgent-2023-01-YAMA

(Cet appel a déjà été lancé en janvier, mais il est malheureusement toujours d'actualité.)



Restons vigilants

MEXIQUE – Protection d'un prêtre visé par les autorités

Le 10 janvier 2023, l'ACAT-Suisse a reçu une lettre de l'ambassade mexicaine. Celle-ci confirme la réception des lettres d'intervention concernant le **père Marcelo Pérez** et cite la réponse de l'autorité mexicaine compétente. Cette autorité informe que Marcelo Pérez ainsi que certains membres du conseil paroissial de Simojovel, dans la municipalité de San Cristóbal de las Casas (Chiapas), font l'objet d'une mesure de protection conservatoire (MC-506-14) de la Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH). Des mesures d'infrastructure et de sécurité auraient été prises dans les environs de la paroisse de Simojovel, où le Père Pérez exerce son ministère, sous la supervision du gouvernement de l'État du Chiapas et de l'autorité compétente.

De plus, des rencontres avec Marcelo Pérez auraient eu lieu tout au long de l'année 2022 afin de vérifier la bonne application des mesures. Le secrétaire général du gouvernement et le ministère public de l'État du Chiapas auraient reçu l'instruction de sauvegarder les droits humains et les garanties judiciaires du père Marcelo dans toute procédure judiciaire.

Le 20 septembre 2022, l'ACAT-Suisse avait adressé un appel urgent au directeur de l'unité des droits humains du ministère de l'Intérieur du Mexique. Cet appel demandait que le mandat d'arrêt contre le père Pérez soit retiré, que les poursuites arbitraires à son encontre cessent et que des mesures de protection soient prises pour éviter de nouvelles atteintes à sa santé ou à sa sécurité.

Il faut noter que les mesures préventives de la Commission interaméricaine des droits de l'homme à l'égard de Marcelo Pérez avaient déjà été ordonnées en 2016. Cependant, les organisations humanitaires s'accordent

sur le fait qu'elles « ne sont pas suffisantes pour lui permettre de poursuivre ses activités dans un environnement sûr ».

SOURCES : Ambassade du Mexique en Suisse ; schoolsforchiapas.org • AU 22-09



IMAGE : ProMedios de Comunicación Comunitaria sur Youtube CC BY

Mauvaises nouvelles

BÉLARUS – Lourde peine pour le lauréat du prix Nobel de la paix



IMAGE : Libereco

Le 3 mars 2023, **Ales Bialiatski, Valiantsin Stefanovic et Uladzimir Labkovich**, militants des droits humains au Bélarus, ont été condamnés respectivement à 10, 9 et 7 ans de prison lors d'un simulacre de procès. L'année dernière, Ales Bialiatski avait reçu le prix Nobel de la paix. Il se trouvait alors déjà en prison. La décision de la justice bélarussienne de condamner Bialiatski et ses collègues à des peines de prison aussi lourdes est un signe clair que les droits fondamentaux ne sont pas respectés dans ce pays. Les trois prisonniers politiques s'engageaient depuis des décennies auprès de Viasna, la plus grande et la plus importante organisation bélarussienne de défense des droits humains. Comme toutes les autres organisations de ce type, elle a été interdite au Bélarus, mais elle reste active.

La veille du verdict, 21 organisations de défense des droits humains, dont l'ACAT-Suisse, avaient publié une déclaration critiquant les procédures arbitraires et entachées de nombreux vices juridiques à l'encontre des trois prévenus et appelant le Belarus à les libérer et à abandonner toutes les charges retenues contre eux.

À la clôture de la rédaction, il y a au total 1466 prisonniers politiques au Bélarus, soit 400 de plus qu'au début de notre campagne du Vendredi saint « Restons solidaires avec le Bélarus » en février 2022.

SOURCE : Libereco.org • CAMP Vendredi saint 2022 ; SECR 03-2023



Viasna et Libereco appellent à continuer d'envoyer des **cartes d'anniversaire** aux prisonniers bélarussiens. « Les prisonniers politiques au Bélarus se réjouissent de chaque lettre ou carte qu'ils reçoivent », écrit Libereco. « nous entendons souvent dire que c'est comme un petit cadeau ».

→ bit.ly/Libereco-Cartes-anniversaires-Belarus



IRAN 1/3 – Représailles contre un époux

Le 14 février 2023, le militant des droits humains **Reza Khandan** a été prié de se présenter en prison dans les 30 jours pour purger une peine de six ans prononcée en 2018. Khandan est le mari de **Nasrin Sotoudeh**, une éminente avocate spécialiste de droits humains. Quelques jours seulement avant la convocation de Khandan, son épouse avait accordé une interview à CNN. Elle y déclarait que les manifestants en Iran voulaient un changement de régime. La convocation de Khandan est considérée comme une tentative flagrante des autorités iraniennes de contraindre au silence à la fois Sotoudeh et son mari.

Nasrin avait été condamnée en 2018 à 38 ans de prison après avoir défendu des femmes poursuivies pour avoir protesté pacifiquement contre le port obligatoire du hijab. Depuis juillet 2021, elle est en congé pénitentiaire pour raisons médicales. Elle peut être renvoyée en prison à tout moment. Son mari avait été condamné en 2018 pour avoir posté sur les médias sociaux des informations sur le procès inéquitable et l'incarcération de sa femme. Il avait ensuite été libéré sous caution.

Lors de l'entretien avec CNN, Nasrin Sotoudeh a également évoqué sa peur pour son mari et ses enfants. Mais elle a ajouté : « D'un autre côté, j'ai aussi peur que si je ne fais rien, si je reste passive, cela ne conduise à une aggravation de la situation ».

SOURCES : [Center for Human Rights in Iran](#), [CNN](#) • AU 2012-11



IMAGE : facebook.com/NasrinSotoudehOfficial

IRAN 2/3 – Témoignage depuis la prison d'Evin

« Je témoigne depuis l'intérieur de la prison de l'existence de la torture et d'agressions ». Ces mots ont été écrits par **Narges Mohammadi**, défenseuse des droits humains et prisonnière politique de longue date en Iran, dans une lettre ouverte qui a été sortie clandestinement de sa cellule de prison.

Mohammadi réagissait ainsi aux déclarations du ministre iranien des Affaires étrangères lors d'une interview accordée à CNN le 2 mars 2023, dans laquelle il rejetait les accusations largement répandues selon lesquelles les manifestantes et les prisonnières étaient soumises à des violences sexuelles et à des agressions de la part des forces gouvernementales.

En s'exprimant publiquement, Narges Mohammadi a mis sa sécurité en danger. La prison d'Evin à Téhéran, où elle est détenue, est tristement célèbre depuis des décennies pour la détention inhumaine de prisonniers politiques.

SOURCES : [Center for Human Rights in Iran](#), [Instagram](#) • FU 06-2020, 03-2021, 08-2022, 01-2023



IMAGE : Narges_Mohammadi_51 sur Instagram

IRAN 3/3 – La peine de mort en Iran

En février 2023, l'organisation « Ensemble contre la peine de mort » a publié une **page d'information détaillée sur l'application de la peine de mort en Iran**. Vous y apprendrez entre autres comment le régime utilise la peine de mort à des fins politiques, pourquoi les minorités sont les plus touchées et pourquoi les « gens ordinaires » sont diabolisés.

→ bit.ly/ECMP_2023-03_PeinedemortIran



Nous serions heureux que vous continuiez à récolter des signatures pour notre action du Vendredi saint « **Iran : liberté pour les avocat.e.s arrêté.e.s !** »

La pétition est ouverte jusqu'au 20 avril 2023.

→ www.acat.ch



MAROC – Isolement et première visite depuis 4 ans

Mohamed Lamine Haddi, militant en faveur de l'indépendance du Sahara occidental, est détenu à l'isolement depuis 2017. Il avait été condamné à 25 ans de réclusion en 2013. Ses aveux lui avaient été arrachés sous la torture.

Le 7 février 2023, Mohamed Lamine a reçu sa première visite en quatre ans, celle de son frère, qui ne l'a pas reconnu. Mohamed est très maigre. Il est malade psychi-

quement et physiquement. Après moins de 15 minutes, les gardiens de prison ont mis un terme à la visite, sans avoir accepté que le détenu reçoive ce que son frère avait apporté : des livres, des stylos et du miel. Mohamed Lamine souffre de conditions de détention dramatiques. Il est placé à l'isolement depuis septembre 2017. Il ne reçoit pas de soins médicaux malgré ses multiples affections, même lorsqu'il a mené deux grèves de la faim de 69, respectivement 63 jours en 2021. Même à ces moments, sa famille n'a pas été autorisée à lui rendre visite. Elle avait parcouru en vain 1300 km pour savoir si Mohamed était vivant ou mort.



IMAGE : noteoividesdesaharaoccidental.org

Les 1^{er} et 2 mars, Mohamed Lamine Haddi a mené une grève de la faim dans le but d'être enfin autorisé à voir un médecin. Au moment de la rédaction du présent article, nous ne savons pas si cela lui a été accordé.

La cruauté du Maroc envers les prisonniers politiques sahraouis est notoire. La violation des droits humains par le Maroc vient d'être condamnée par l'Union européenne.

SOURCES : [Rebellion.org](#), [Sahara Press Service](#) • NdV 2021 & 2022

RWANDA – Un autre journaliste retrouvé mort

À l'occasion de notre campagne pour la Journée des droits de l'homme 2022, nous avons lancé une pétition en faveur du journaliste rwandais Dieudonné Niyonsenga (Cyuma Hassan). De nombreux autres détracteurs du régime de Paul Kagame sont en danger.

Le 20 janvier 2023, John Williams Ntwali a été retrouvé mort. Il était connu comme étant le dernier journaliste au Rwanda à faire des reportages indépendants. On soupçonne qu'il a été assassiné par les forces de sécurité de l'État.

Dans une lettre détaillée adressée à l'ambassade du Rwanda à Genève, l'ACAT-Suisse a dénoncé tant le dossier concernant Dieudonné Niyonsenga que la mort de John Williams Ntwali. L'ambassade a promis à l'ACAT-Suisse un rendez-vous pour la remise des 3311 signatures en

faveur de Dieudonné Niyonsenga et une discussion sur la situation des droits humains au Rwanda. Ce premier signe d'une volonté de discussion nous réjouit et nous espérons vivement pouvoir en parler dans le prochain « Agir avec l'ACAT ».

Merci à tous ceux qui ont participé à la récolte de signatures !

SOURCES : Ambassade du Rwanda à Genève, Action Citoyenne pour la Paix • CAMP Journée des droits de l'homme 2022

BURUNDI – 30 personnes arrêtées pour avoir travaillé sur les droits humains ou pour homosexualité

La situation des droits humains au Burundi est de plus en plus préoccupante. Le 17 mars 2023, l'ACAT-Burundi, qui travaille en grande partie depuis l'exil, et la FIACAT ont alerté l'opinion publique après **l'arrestation de six militants burundais des droits humains**. Les deux organisations demandent leur libération et la fin du harcèlement judiciaire des activistes de la société civile.

Les défenseurs des droits humains au Burundi sont régulièrement menacés de poursuite judiciaire. Cette tendance reprend de l'ampleur et rappelle la situation en vigueur après la crise politique de 2015. Dans le cadre d'une répression sévère, l'ACAT-Burundi avait alors été interdite et son collaborateur Germain Rukuki arrêté.

Les homosexuels sont également en danger au Burundi. Le 8 mars 2023, l'ACAT-Burundi avait annoncé via l'AFP que la justice burundaise avait **inculpé 24 personnes pour « pratiques homosexuelles »**. Début mars, le président Évariste Ndayishimiye avait déclaré : « Je demande à tous les Burundais de maudire ceux qui s'adonnent à l'homosexualité car Dieu ne peut pas le supporter. Ils doivent être bannis, traités en parias dans notre pays, car ils nous apportent la malédiction ».

SOURCES : [ACAT-Burundi](#), FIACAT, [Voa Afrique](#), Ensemble pour le Soutien des Défenseurs des Droits Humains/Germain Rukuki • SECR 11-2021

CHINE – Privation de sommeil et problèmes de santé

Huang Xueqin a perdu beaucoup de poids depuis son incarcération. Elle souffre, entre autres, d'une grave carence en calcium, de douleurs dorsales et d'une absence de règles.

La journaliste, qui a lancé le mouvement #MeToo en Chine, a souvent été interrogée au milieu de la nuit. Cette pratique s'apparente à une privation de sommeil et a probablement contribué à ses problèmes de santé.

Il est à craindre que l'état et les conditions de détention de Hang Xueqin soient bien pires. Elle est désormais représentée par un avocat mandaté par le gouvernement. Sa famille est étroitement surveillée et harcelée. Il est donc difficile d'obtenir plus d'informations sur son cas et



IMAGE : 10 to 10 TV sur Youtube

son état de santé, tout comme de les recouper. Aucune procédure judiciaire n'a encore été annoncée.

Huang Xueqin avait été arrêtée le 19 septembre 2021 et inculpée d'« incitation à la subversion de l'autorité de l'État » pour avoir participé à des réunions au domicile d'un autre journaliste militant. En 2019, elle avait déjà passé plusieurs mois en prison pour avoir écrit un article dans un blog sur le mouvement de protestation à Hong Kong. •

SOURCES : [Front Line Defenders](#), [The Guardian](#) - NdV 2022



IMAGE : FrontLineDefenders

EC, KDB, BR

Abréviations :

AU : appel urgent ; CAMP : campagne; FU : follow-up ; NdV : Nuit des Veilleurs ; SECR : intervention du Secrétariat

INTERVENTIONS DU SECRÉTARIAT

Guantánamo doit être fermé

La fermeture du centre de détention de Guantánamo continue d'être revendiquée. Un total de 159 organisations, dont l'ACAT-Suisse et 18 autres ACAT ainsi que la FIACAT, ont **exhorté le président américain Joe Biden dans une lettre ouverte** datée du 11 janvier 2023 **à s'attaquer en priorité à la fermeture de Guantánamo.**

Depuis 21 ans, les États-Unis y détiennent dans un espace de non-droit des hommes musulmans accusés d'avoir un lien avec les attentats du 11 septembre 2001. Sur les presque 800 prisonniers initialement détenus, 32 se trouvent encore dans le camp (au 24 février 2023). « Ce n'est pas un problème du passé », rappelle la lettre à Joe Biden. « Guantánamo inflige des dommages de plus en plus importants et graves aux hommes vieillissants et de plus en plus malades qui y sont toujours détenus pour une durée indéterminée, dont la plupart n'ont pas été inculpés et dont aucun n'a bénéficié d'un procès équitable ». En février, trois prisonniers ont été libérés après que le Pakistan, dans deux cas, et le Belize ont accepté de les accueillir.

SOHRAM contre les exécutions en Iran

Convaincue que les exécutions et la torture ne sont pas seulement des crimes contre l'humanité, mais aussi des crimes contre Dieu, notre organisation partenaire SOHRAM a fait circuler **un appel au guide suprême iranien Ali Khamenei ainsi qu'au président Raisi.** L'ACAT-Suisse a cosigné cette lettre en janvier 2023.

Nous saluons le fait qu'elle exprime un point de vue musulman qui, nous l'espérons, suscitera chez les destinataires moins de défiance empreinte de préjugés que des lettres similaires provenant de pays occidentaux. Ainsi, Yavuz Binbay écrit : « Dans l'Islam, la règle fondamentale est «Allah est celui qui donne et reprend la vie». À cet égard, la sourate al-Ma'ida du Coran déclare : «Si quelqu'un tue une vie innocente, c'est comme s'il avait tué l'univers, et si quelqu'un sauve une vie innocente, c'est comme s'il avait sauvé l'univers». •

BR

« Le séisme a provoqué un flash-back de l'angoisse »

Le tremblement de terre du 6 février en Turquie et en Syrie a gravement touché la région de Diyarbakir, où est basé notre partenaire de projet SOHRAM. Son fondateur et directeur Yavuz Binbay nous donne un aperçu de la dévastation et nous raconte les effets de la catastrophe sur les personnes déjà traumatisées par la torture.

Interview : Katleen De Beukeleer

ACAT-Suisse : Vous sommes soulagés que vous alliez bien ! Comment avez-vous vécu le tremblement de terre ?

Yavuz Binbay : C'était la nuit, j'étais encore réveillé quand j'ai entendu un bruit bizarre.

« Des centaines de bâtiments ont été détruits, surtout dans les quartiers pauvres, où se situent les maisons les plus fragiles. C'est justement là qu'habitent de nombreux réfugiés, parmi eux beaucoup de bénéficiaires de SOHRAM. »

En tant que géologue de formation, j'ai tout de suite compris qu'un tremblement de terre s'annonçait. La maison a commencé à bouger. Heureusement, j'habite dans un petit bâtiment stable. Le séisme a duré presque deux minutes : une éternité. Je me répétais dans ma tête : « Le séisme devrait s'arrêter ! Pourquoi il ne s'arrête pas ? ». Quand ça s'est enfin arrêté, j'ai commencé à écrire à ma famille et à l'équipe de SOHRAM. À peine les mes-

sages envoyés, la terre a de nouveau tremblé – cette fois pendant une minute et demie. Une expérience très traumatisante.

Quel était le bilan dans votre entourage direct ?

Deux de mes cousins ainsi que leurs familles sont morts. Dans notre voisinage, trois bâtiments ont été détruits et 167 personnes ont trouvé la mort.

Quelles sont les premières mesures que vous avez prises ?

À huit heures du matin, notre équipe s'est réunie. Nous avons formé trois groupes pour aider les victimes. Un grand nombre de jeunes volontaires nous ont soutenus, ce qui m'a vraiment touché. L'épicentre du séisme, qui atteignait une magnitude de 7,8 sur l'échelle de Richter, se situait à seulement 300 kilomètres de Diyarbakir. Dans la ville, environ 2500 personnes sont décédées – mais nous ne savons pas si ce chiffre inclut les réfugiés. Des centaines de bâtiments ont été détruits, surtout dans les quartiers pauvres, où se situent les maisons les plus fragiles. C'est justement là qu'habitent de nombreux réfugiés, parmi eux beaucoup de bénéficiaires de SOHRAM. La plupart de ces gens ont également perdu leur travail, car celui-ci était rémunéré sur une base journalière. Nous avons commencé notre action d'aide par la distribution de tout ce que nous avons et que nous pouvions nous procurer, tout d'abord de la nourriture pour les bébés,



des habits et des couvertures. J'ai emprunté une grande somme d'argent à ma famille pour organiser cette aide.

La logistique est certainement compliquée dans de telles conditions ...

En effet, seulement trente pour cent des magasins étaient ouverts, et les vendeurs demandaient des prix exorbitants pour leurs marchandises. En plus, la circulation était bloquée partout. La moitié des habitants de Diyarbakir tentaient de fuir la ville par peur de nouveaux tremblements de terre et parce qu'une grande partie de la ville était devenue inhabitable.

Qu'en est-il de l'aide de l'État ?

L'État était sous le choc et a mis plusieurs jours à initier une chaîne de soutien. Mais n'ayant pas de statut légal, les réfugiés n'ont pas le droit de recevoir une aide de l'État. J'ai demandé au vice-maire de la ville de chercher un endroit d'accueil pour eux, mais il m'a dit que ça aurait été une démarche illégale et donc impossible. Le vicaire patriarcal de l'Église chaldéenne, quant à lui, m'a donné une réponse positive. Nous collaborons depuis longtemps et il nous a autorisé à utiliser l'église chaldéenne Mar Petrun à Diyarbakir pour héberger les réfugiés. Nous avons acheté des lits et des appareils de chauffage. Nous avons également trouvé des places dans des temples des Alévites et chez des volontaires, qui ont accueilli plus de huit cents personnes. C'est SOHRAM qui coordonne tous ces hébergements.

Venons-en à l'impact psychique de cette catastrophe. Comment une victime de torture vit-elle une telle tragédie ?

Le séisme a provoqué un flash-back de l'angoisse déjà vécue par la victime de torture. La perte de confiance en l'avenir s'accroît davantage. Souvent, les victimes de torture ont peur de leur entourage social. Le séisme

a le même effet en ce qui concerne l'entourage physique. Tous les bâtiments deviennent menaçants et dangereux.

L'un des piliers du soutien qu'offre SOHRAM aux victimes de torture et de la guerre est la psychothérapie. Y a-t-il de la place pour des psychothérapies quand les gens n'ont même pas un toit sur la tête ?

Oui. Nous savons très bien à quel point il est important de proposer un accompagnement psychologique aussi vite que possible après l'événement traumatisant. Nous avons appelé tous nos anciens clients et leur avons offert nos services. Mais toutes les autres victimes du tremblement de terre sont également les bienvenues. Nous demeurons le seul centre dans la région qui offre des psychothérapies gratuites. Personnellement, je reste toujours à disposition. Parfois, les gens m'appellent au milieu de la nuit. Ils savent que j'ai moi aussi vécu la torture. Ça leur fait du bien de trouver une oreille compréhensive et attentive.



IMAGE : SOHRAM

Yavuz Binbay a fondé SOHRAM en 2000 et dirige le centre depuis lors. Il connaît la détresse des réfugiés dans la région. SOHRAM a été l'une des premières et des seules structures à leur venir en aide dès le lendemain du tremblement de terre.



IMAGE : SOHRAM

Le danger n'a pas disparu : la terre pourrait bientôt à nouveau trembler à Diyarbakir.

offrir une aide d'urgence, mais la fondation suisse Pro Victimis a pris en charge une grande partie de cette somme. Pour l'instant, notre besoin de financement reste au moins cinquante pour cent plus élevé qu'en temps normal. Beaucoup d'organisations et d'amis privés nous aident – et nous évitons toute bureaucratie. La situation financière reste toutefois précaire. En outre, le danger n'a pas disparu : on s'attend à d'autres tremblements de terre dans les prochaines années, voire déjà cette année.

Vous nous avez rapporté que le racisme envers les personnes d'origine arabe et arménienne a énormément augmenté en 2022. Le tremblement de terre a-t-il entraîné un regain de solidarité envers eux ?

Tout au contraire. Les kémalistes ont intensifié leurs provocations racistes. De nombreuses voix prétendent que les Syriens leur volent l'aide, qu'il faut les renvoyer chez eux pour céder la place aux « autochtones ». Et pour la région d'Alep, qui a été encore plus touchée, il n'y a aucun sentiment de solidarité de la part de Diyarbakir.

Le séisme a augmenté, une fois de plus, les défis pour SOHRAM. Comment financez-vous vos actions ?

Je me suis fait de grands soucis quand je me suis endetté auprès de ma famille pour

Comment gardez-vous espoir, face à cette catastrophe qui multiplie les souffrances ?

Quand j'aide les autres, j'oublie mes propres soucis. Cela me donne de la force. De plus, mes amis en Turquie, en Suisse et ailleurs représentent une grande richesse. Je suis très reconnaissant envers toutes les personnes qui nous apportent leur soutien. Je porte toujours dans mon portefeuille l'image que j'avais reçue dans les années nonante – quand j'étais en prison et torturé – d'un membre de l'ACAT. Tout ça, c'est grâce à Dieu. ●



La psychothérapie pour surmonter les traumatismes

SOHRAM offre une psychothérapie gratuite et des médicaments à des victimes de torture et d'autres mauvais traitements. C'est le premier et seul centre de la région de Diyarbakir à offrir un tel soutien aux personnes traumatisées.

SOHRAM est politiquement neutre. Ses services sont ouverts à tous, sans distinction d'origine, d'ethnie, d'opinion politique ou de religion. L'organisation soutient et accompagne également les familles des personnes touchées.

Grâce à des dons à son fonds « SOHRAM », l'ACAT-Suisse peut, depuis 2002, soutenir de manière ciblée la thérapie des traumatismes pour les victimes de torture et de violence. Comme tous les deux ans, l'ACAT-Suisse lancera un appel aux dons pour SOHRAM en septembre 2023. Si toutefois vous voulez faire preuve de générosité déjà maintenant, vous pouvez utiliser le compte suivant :



ACAT-Suisse, 3011 Berne
avec mention « SOHRAM tremblement de terre »
IBAN CH16 0900 0000 1203 9693 7

Visite de l'ACAT-Allemagne

Le 20 février, **Frank Boungard, membre du Comité de l'ACAT-Allemagne**, a rendu visite à notre Secrétariat à Berne. Frank nous a parlé des événements organisés par l'ACAT-Allemagne, de ses partenariats, ses structures internes et ses défis. Il a bien sûr voulu savoir comment l'ACAT-Suisse s'organise et se finance. Cet échange inspirant s'est clôturé par une visite de la capitale et un repas typiquement suisse !



Un cadeau de l'ACAT-Allemagne : icône peinte par Gisela Lange à l'occasion du 10^e anniversaire de l'ACAT-Allemagne (1994). L'icône montre la libération de Pierre de la prison.

Visite de l'ACAT-Bénin



Lors de l'Examen périodique universel (EPU) du Bénin en janvier, **Pascal Zohoun, président de l'ACAT-Bénin**, a défendu le rapport de son organisation devant l'ONU à Genève. A cette occasion, il a également rendu visite à un groupe ACAT à Lausanne ainsi qu'à notre secrétariat. A cette occasion, nous avons appris beaucoup de choses intéressantes sur les visites de prison, qui constituent l'une des principales activités de l'ACAT-Bénin. L'ACAT-Bénin documente les cas de torture et de mauvais traitements en détention, s'engage pour des améliorations et accompagne certains détenus au-delà de leur libération. Pascal a également parlé de la participation de son ACAT à un programme de traitement des traumatismes, appelé « Healing of Memories ». Lors des premières sessions, les membres de l'ACAT ont eu l'occasion de travailler sur leurs propres traumatismes. Ils sont ensuite devenus des multiplicateurs, en collaborant avec d'autres personnes concernées selon cette méthode du Père Michael Lapsley. L'empathie, l'écoute impartiale et une attitude non-violente sont au cœur de ce travail.



Une journée exceptionnelle à Genève

Retour sur la visite des membres francophones à l'ONU.

Texte : Christine Morerod

Le 21 février, en provenance de presque tous les coins de la Romandie et même de Bâle, nous avons arpenté par groupes quelques couloirs de l'immense Palais des Nations, sous la conduite experte de guides. Nous sortons de cette séquence avec une compréhension renouvelée du mécanisme onusien, des impressions à partager, des émotions ressenties devant les salles (et le plafond !) que nous avons l'habitude de voir sur nos journaux ou nos écrans.

Le repas de midi a permis des échanges animés parmi la quarantaine de participants. Ensuite, Marie Salphati nous a donné un aperçu des coulisses de notre organisation faîtière, la FIACAT. Avec un brio hors du commun, la cheville ouvrière de la FIACAT auprès de l'ONU nous a décrit son travail, soulignant l'importance des relations qu'elle entretient avec les ACAT nationales, les mieux informées sur la situation des droits humains dans leur propre pays. Ces échanges, passant au filtre de l'ONU, permettent d'encourager certaines actions (en Suisse, l'introduction du délit de torture dans le code pénal) mais aussi de dénoncer des dérives.

En marge de notre visite, deux membres de l'ACAT-Suisse ont déposé à l'ONU leurs observations sur la façon dont le Rwanda se débarrasse de ses opposants.

Cette visite nous a permis de visualiser le rôle global de l'ACAT, depuis l'intime prière pour une victime jusqu'au plaidoyer devant les instances onusiennes.

L'ovation réservée à Marie pour sa présentation et à Bettina pour son organisation était révélatrice de la vivacité des engagements réciproques, de l'intérêt de la découverte et du plaisir de la rencontre éprouvés par chacun. •

PS: Reconnissons ! (par exemple lors de l'AG du 10 juin à Berne ?)



Adieu, cher Laurent !

Laurent Duffner, membre de l'ACAT depuis la première heure, est décédé à l'âge de 98 ans.

Textes : Bettina Ryser, Michael Steck

Alsacien, né en 1924, implanté à Lausanne, professeur de français et de latin dans un collège privé, prêtre actif dans les messes et la pastorale jusqu'à un âge avancé... Qui lit ces dates clés d'une longue vie ne se doute pas encore de l'immense rayonnement de Laurent Duffner, décédé le 14 janvier 2023. Altruiste et empathique, il percevait les besoins et les souffrances de ses semblables et contribuait – pour reprendre l'expression de Pestalozzi – à rendre le monde plus humain avec « sa tête, son cœur et ses mains ».

Laurent Duffner a été membre de l'ACAT-Suisse depuis le début et a fait partie du Comité de 1995 à 2005. C'est là que j'ai fait la connaissance d'une personne déterminée sur le fond, mais conciliante et aimable dans ses relations. La présidente de l'époque, Ursula Misteli, se souvient de



lui en ces termes : « Avec le départ de Laurent Duffner, c'est à nouveau un peu de chaleur qui quitte ce monde. Son caractère extraordinairement aimable, généreux et bienveillant m'a toujours beaucoup impressionnée et m'a fait du bien ». Laurent est resté fidèle au Secrétariat pendant des années encore, en tant que rédacteur d'appels urgents pour les membres et pour la publication dans

l'hebdomadaire chrétien *echo MAGAZINE*. De temps en temps, il nous rendait visite au Secrétariat ; en tant que personne très cultivée, il combinait généralement ces voyages à Berne avec un détour par une librairie. Il se laissait volontiers convaincre de prendre un café, mais ne voulait pas qu'on l'aide à porter sa veste. Cette volonté d'indépendance a certainement contribué à ce qu'il puisse vivre de manière autonome dans son appartement de Lausanne jusqu'à la fin de sa vie.

Michael Steck, membre du Comité, connaissait Laurent depuis de nombreuses années et se souvient de son engagement dans l'aumônerie des malades et des personnes âgées, ainsi que contre la torture et la peine de mort :

« J'ai connu Laurent Duffner en 2005 dans un EMS lausannois où je suis engagé comme visiteur bénévole. Une amitié sincère et profonde s'est développée très spontanément. À cette époque, je ne connaissais l'ACAT que de nom. Laurent officiait comme prêtre dans cet EMS et avec un groupe d'amis nous avons pris l'habitude de participer aux célébrations dominicales. Après une messe, à la cafétéria de l'EMS, Laurent sort des documents de sa mallette et, avant de passer à table, nous demande de les signer. C'est ainsi que j'ai découvert les pétitions et les lettres envoyées aux autorités politiques pour la défense des droits de prisonniers torturés. Laurent interpellait aussi des soignants et des infirmières de l'EMS et leur demandait s'ils voulaient bien signer les pétitions de l'ACAT. Je garde également un souvenir inoubliable des campagnes « villes pour la vie, villes contre la peine de mort » à Lausanne, organisées fin novembre conjointement par Sant'Egidio, Amnesty Lausanne, lifespark et l'ACAT. Laurent était toujours présent au stand et interpellait les passants, leur enjoignant de signer les différentes pétitions que nous avons reçues des quatre associations. Une année, il faisait particulièrement froid et une neige drue et épaisse tombait sur les rues de Lausanne. Nous avons alors pensé à réduire, voire arrêter notre présence au marché. Je revois alors Laurent qui affronte bravement la neige et va au-devant des rares passants, à la recherche de quelques signatures. Quand je lui suggère d'aller prendre un café, Laurent s'offusque et me dit que ce n'est pas quelques flocons de neige qui vont l'arrêter dans sa mission !

Ce qui me frappait chez Laurent c'était son souci pour la justice et sa capacité d'indignation. Cet homme âgé se redressait en entendant une situation de violation des droits humains, montrait son empathie et affirmait par la parole et par les gestes son combat contre toutes formes de torture ! » •



Bientôt avec l'ACAT

Informations de première main d'EMINED

Florence Ngo Hongla est la directrice d'EMINED, notre partenaire de projet de longue date à Yaoundé, au Cameroun. Faites connaissance avec Florence et apprenez-en plus sur son travail avec les détenus mineurs à Yaoundé ! Vous aurez deux occasions de la rencontrer.

Sans inscription.

→ Infos : Bettina Ryser Ndeye, b.ryser@acat.ch

Berne : mardi 25 avril 2023

à 17h (ouverture des portes à 16h30) à l'Église française de Berne, salle Arche/Refuge, Predigergrasse 3, Berne.

Conférence suivie d'un échange informel autour d'une collation.

Neuchâtel : vendredi 28 avril 2023

19h30 (ouverture des portes 19h) au Foyer de l'Ermitage, Rue Charles-Knapp 40, Neuchâtel.

Table ronde avec Florence Ngo Hongla et Caroline Bill Strasser, ancienne juge des mineurs dans le canton de Berne, sur le thème de la délinquance juvénile.

À la fin: échange informel autour d'une collation.

Bientôt avec l'ACAT

« Les Ouïghours racontent »

Récits populaires ouïghours et contexte politique au Turkestan oriental

L'événement donne un aperçu de la culture du peuple ouïghour – un peuple en voie de disparition. La Chine est en effet en train de commettre des violations inimaginables de droits humains contre les habitants du Turkestan oriental. Quelle est la situation aujourd'hui ? Que fait la Suisse ? Nous racontons, témoignons et expliquons le contexte.



Cet événement sera suivi d'un apéritif ouïghour.

→ Informations détaillées : bientôt sur www.acat.ch

Date : mercredi 24 mai 2023 à 19h

Lieu : salle Nicolas Manuel (Le Cap, 1^{er} étage) de l'Église française de Berne, Predigergrasse 3, 3011 Berne

Coût : collecte

Langue : exclusivement en allemand

Organisation : ACAT-Suisse avec les Églises réformées Berne-Jura-Soleure, la Société pour les peuples menacés et Justice for Uyghurs

Ouvrage conseillé

Un récit graphique du couloir de la mort



Valentine Cuny-Le Callet a 19 ans quand elle apprend que 52% des Français, après les attentats contre Charlie Hebdo en 2015, sont favorables à la réintroduction de la peine de mort. **Elle adhère à l'ACAT-France et entame une correspondance avec Renaldo McGirth, condamné à mort, incarcéré depuis plus de dix ans en Floride.**

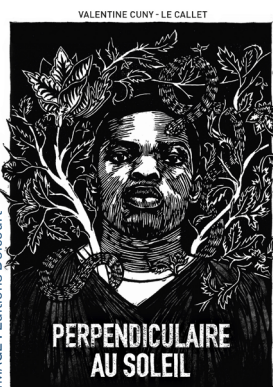
Au fil de leurs lettres, des images qu'ils s'échangent, des rares visites, **naît le récit graphique de leurs vies parallèles.** Ce récit apparaît en août 2022 sous l'intitulé « Perpendiculaire au soleil ». Le livre questionne avec une intense émotion la brutalité d'un système carcéral, et l'amitié qui surgit depuis une cellule de 5m².

Bien que Renaldo soit co-auteur de ce livre, seul le nom de l'illustratrice figure sur la couverture. Aux États-Unis – comme dans d'autres pays – la loi empêche une personne condamnée de tirer un profit financier du récit de son crime. Cette loi est parfois invoquée pour interdire aux condamnés la publication d'écrits autobiographiques, voire fictionnels.

« Perpendiculaire au soleil » a gagné de nombreux prix.

→ CUNY-LE CALLET, Valentine. *Perpendiculaire au soleil*. Delcourt-Encrages, août 2022, 436 p.

SOURCES : Fnac, éditions Delcourt



Inscrivez-vous maintenant!

NOUVEAU: le groupe WhatsApp de l'ACAT

« Qui veut m'accompagner aujourd'hui à cette manifestation ? »
« Est-ce que quelqu'un peut nous donner un coup de main ? »
« Ce soir, il y a un film à la télé sur le thème de la peine de mort ... »

Nous avons créé un groupe WhatsApp pour les communications et les échanges informels entre les membres, le Comité et le Secrétariat.

Pour vous inscrire, envoyez un e-mail avec votre prénom, nom et numéro de portable à : k.debeukeleer@acat.ch avec pour objet : inscription au groupe WhatsApp

Nous serions heureux que vous rejoigniez le groupe !



IMPRESSUM

Éditrice ACAT-Suisse **Rédaction** Etienne Cottier (EC, appels urgents, e.cottier@acat.ch), Katleen De Beukeleer (KDB, coordination, k.debeukeleer@acat.ch), Christine Morerod (ChM), Bettina Ryser (BR), Yvette Spicher (YS), Michael Steck (MS) **Conception** Katleen De Beukeleer **Images** Sauf mention spécifique : ACAT-Suisse **Traduction** ACAT-Suisse **Impression** Funke Lettershop AG, Zollikofen **Prochaine édition** juin 2023

ACAT-Suisse – Action des chrétiens pour l'abolition de la torture
Speichergasse 29 • CH-3011 Berne
Tél. +41 (0)31 312 20 44 • www.acat.ch • info@acat.ch
IBAN : CH 16 0900 0000 1203 9693 7

f ACATSuisse @ acat_ch acat_ch

PRIÈRE DE PÂQUES



La lumière
ô Dieu,
qu'elle brille à travers nous.

Ta lumière de Pâques, compatissante,
qu'elle brille sur tous les cœurs durs,
sur tous les êtres amers et violents
de ce monde.

Ta lumière de Pâques, fidèle,
qu'elle brille sur tous les prisonniers politiques
et les condamnés en attente, dans les couloirs de la mort
de ce monde.

Ta lumière de Pâques, réconciliatrice,
qu'elle brille sur toutes les guerres
de ce monde.

Ta lumière de Pâques, candide,
qu'elle brille sur tous les enfants
de ce monde.

Ta lumière de Pâques, accueillante,
qu'elle brille sur tous les sans-abri,
tous les délaissés, tous les solitaires et les exclus
de ce monde.

Ta lumière de Pâques, foudroyante,
qu'elle brille sur tous les belligérants,
tous les tortionnaires et les dictateurs
de ce monde.

Ta lumière de Pâques, réconfortante,
qu'elle brille sur tous les malades,
tous les blessés et tous les endeuillés
de ce monde.

Ta lumière de Pâques, insoumise,
qu'elle brille sur tous les habitants de ce monde
qui n'ont pas le droit de parler leur langue maternelle,
de chanter leurs chansons
et de vivre selon leur culture.

Ta lumière de Pâques, inaltérable,
qu'elle brille sur tous les opprimés,
les exploités et les humiliés
de ce monde.

La lumière,
ô Dieu,
qu'elle brille à travers nous.

Jacqueline Keune
(Traduction : ChM)



Votre don en
bonnes mains.